

L'ANSM suspend la commercialisation de produits cosmétiques de la marque Joëlle Ciocco Paris

Compte Test - 2023-03-19 22:01:47 - Vu sur pharmacie.ma

Les inspections menées par l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM – France) en lien avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF – France) ont révélé que la société Capital Joëlle Ciocco ne respectait pas la réglementation des produits cosmétiques. Les contrôles effectués ont également démontré que certains produits préparés spécifiquement pour des clients contenaient de la bétaméthasone qui entre dans la composition de médicaments et qui ne peut être utilisée que dans le cadre d'une prescription médicale. Suite à ces inspections, l'ANSM a suspendu la fabrication, la mise sur le marché, la publicité, la distribution et l'utilisation des produits cosmétiques de la marque Joëlle Ciocco Paris, les produits cosmétiques préparés spécifiquement par la société Capital Joëlle Ciocco et les produits préparés spécifiquement contenant de la bétaméthasone. L'ANSM a également demandé à la société Joëlle Ciocco Paris de retirer de la vente l'ensemble de ses produits.